

PARLEMENT  
DE LA  
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2024–2025

13 NOVEMBRE 2024

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCE DU MERCREDI 13 NOVEMBRE 2024 (APRÈS-MIDI)

## TABLE DES MATIÈRES

<b>1</b>	<b>Congés et absences</b>	<b>5</b>
<b>2</b>	<b>Cour constitutionnelle</b>	<b>5</b>
<b>3</b>	<b>Questions écrites (Article 81 du règlement)</b>	<b>5</b>
<b>4</b>	<b>Dépôts</b>	<b>5</b>
<b>5</b>	<b>Présidence de groupe</b>	<b>5</b>
<b>6</b>	<b>Composition du Comité d'avis chargé d'examiner les questions relatives à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes</b>	<b>6</b>
<b>7</b>	<b>Approbation de l'ordre du jour</b>	<b>6</b>
<b>8</b>	<b>Questions d'actualité (Article 83 du règlement)</b>	<b>6</b>
8.1	Question de Mme Caroline Desalle à Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones, intitulée «Annonce de l'arrêt du Festival Scène-Sur-Sambre» .....	6
8.2	Question de M. Hajib El Hajjaji à Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones, intitulée «Définancement de l'enseignement supérieur».....	8
8.3	Question de M. Martin Casier à Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones, intitulée «Organisation du définancement de l'enseignement supérieur».....	8
8.4	Question de M. Octave Daube à Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones, intitulée «Coupes dans l'enseignement supérieur» .....	8

- 8.5 Question de M. Fabian Maingain à Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones, intitulée «Mesures d'économies de 6,5 millions imposées aux établissements d'enseignement supérieur».....8
- 8.6 Question de Mme Valérie Dejardin à Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones, intitulée «Conséquences de la cure d'austérité imposée à l'ARES sur la politique d'évaluation de l'enseignement supérieur»..... 14
- 8.7 Question de Mme Clémentine Barzin à Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones, intitulée «Propos antisémites de l'Université populaire de Bruxelles» ..... 15
- 8.8 Question de Mme Marie-Christine Marghem à Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones, intitulée «Pour un futur canon culturel francophone?» ..... 17
- 8.9 Question de M. Ibrahim Dönmez à Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement de promotion sociale, intitulée «Réforme du pot de maladie des enseignants»..... 18
- 8.10 Question de Mme Valérie Warzée-Caverenne à Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement de promotion sociale, intitulée «Usage de l'écriture inclusive dans l'enseignement fondamental» 19
- 8.11 Question de M. Charles Gardier à Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement de promotion sociale, intitulée «Intelligence artificielle (IA) et décrochage scolaire» ..... 20
- 8.12 Question de Mme Leila Agic à Mme Valérie Lescrenier, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse et des Maisons de justice, intitulée «Craintes des syndicats et du secteur vis-à-vis d'un modèle de crèche commerciale» ..... 21

8.13	Question de M. Christophe Bastin à Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias, intitulée «Le projet “Be Gold” fête ses 20 ans» .....	23
8.14	Question de M. Guillaume Soupart à M. Yves Coppieters, ministre de la Santé, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances, intitulée «Perte des réflexes sanitaires depuis la fin de l'urgence Covid-19» .....	24
<b>9</b>	<b>Prise en considération</b>	<b>25</b>
<b>10</b>	<b>Projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération du 3 mai 2024 entre l'État fédéral, la Communauté flamande, la Communauté française, la Communauté germanophone, relatif à l'exécution coordonnée du règlement (UE) 2022/2065 du Parlement européen et du Conseil du 19 octobre 2022 relatif à un marché unique des services numériques et modifiant la directive 2000/31/CE (règlement sur les services numériques) (doc. 29 (2024-2025) nos 1 et 2)</b>	<b>25</b>
10.1	Discussion générale .....	25
10.2	Examen et vote des articles .....	29
10.3	Vote nominatif sur l'ensemble .....	29
	<b>Annexe I: Questions écrites (Article 81 du règlement)</b>	<b>30</b>
	<b>Annexe II: Cour constitutionnelle</b>	<b>31</b>

**Présidence de M. Benoît Dispa, président.**

– *La séance est ouverte à 14h10.*

– *Le procès-verbal de la dernière séance est déposé sur le bureau.*

**M. le président.** – Mesdames, Messieurs, la séance est ouverte.

**1 Congés et absences**

**M. le président.** – Ont prié d’excuser leur absence à la présente séance: MM. Segers et Liradelfo, ainsi que Mme De Re, pour raisons de santé; Mme Lambelin, en mission.

**2 Cour constitutionnelle**

**M. le président.** – Le greffier de la Cour constitutionnelle a notifié au Parlement les arrêts récemment prononcés par la Cour ainsi que les recours en annulation qui lui ont été adressés. La liste complète de ces notifications sera reproduite en annexe au compte rendu de la présente séance.

**3 Questions écrites (Article 81 du règlement)**

**M. le président.** – La liste des membres ayant adressé des questions écrites au gouvernement depuis la dernière séance sera reproduite en annexe au compte rendu de la présente séance.

**4 Dépôts**

**M. le président.** – Nous avons reçu le 36<sup>e</sup> cahier d'observations adressé par la Cour des comptes au Parlement de la Communauté française (doc. 32 (2024-2025) n° 1). Ce cahier d'observations a été envoyé à la commission du Budget, de l'Enseignement supérieur et des Bâtiments scolaires.

Chers collègues, vous trouverez sur vos bancs un fascicule d’information relatif aux missions de la Cour des comptes. La Cour organise des séances d’information dans les parlements régionaux. Si vous le souhaitez, nous pourrions organiser des séances de formation dans notre Parlement. Elles seraient notamment consacrées aux missions d’analyse budgétaire de la Cour, ce qui nous serait bien précieux dans les semaines à venir.

**5 Présidence de groupe**

**M. le président.** – Par courrier du 7 novembre 2024, le groupe Ecolo m’a informé que Mme Linard remplacera M. Segers à sa présidence. Nous en prenons acte et la félicitons pour cette désignation. (*Applaudissements*)

Je tiens également à remercier chaleureusement M. Segers pour son travail en

qualité de chef de groupe et je lui souhaite un prompt et complet rétablissement.

## **6 Composition du Comité d'avis chargé d'examiner les questions relatives à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes**

**M. le président.** – Les groupes m'ont communiqué les noms des membres du Comité d'avis chargé d'examiner les questions relatives à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes. La liste détaillée sera reproduite en annexe au compte rendu de la présente séance.

## **7 Approbation de l'ordre du jour**

**M. le président.** – Conformément à l'article 7 du règlement, la Conférence des présidents, en sa réunion du jeudi 7 novembre, a procédé à l'élaboration de l'ordre du jour de la séance plénière de ce mercredi 13 novembre.

Entre-temps, MM. Lepine et Sahli, Mme Dejardin, M. Casier, Mmes De Rodder, Lambelin et Özen et M. Fontaine ont déposé la proposition de décret modifiant le décret du 5 février 1990 relatif aux bâtiments scolaires de l'enseignement non universitaire organisé ou subventionné par la Communauté française et relatif à la capacité de garantie du Fonds de garantie des bâtiments scolaires (doc. 33 (2024-2025) n° 1). Je vous propose d'ajouter la prise en considération de cette proposition de décret à l'ordre du jour de notre séance.

Personne ne demandant la parole, l'ordre du jour ainsi modifié est adopté. (*Assentiment*)

## **8 Questions d'actualité (Article 83 du règlement)**

*8.1 Question de Mme Caroline Desalle à Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones, intitulée «Annonce de l'arrêt du Festival Scène-Sur-Sambre»*

**Mme Caroline Desalle (Les Engagés).** – Madame la Ministre-Présidente, le Festival Scène-sur-Sambre, organisé à l'Abbaye d'Aulne, est mythique. Son bilan ayant été déposé, il va pourtant devoir s'arrêter cette année. Les Thudiniens n'auront malheureusement plus accès à ce festival.

Nous avons aussi appris que le *Feel Good Festival* d'Aywaille était également en faillite.

En d'autres termes, les organisateurs de festival font face à d'innombrables problèmes. Avez-vous eu vent de ces arrêts d'activités? Quelle est la position de votre gouvernement concernant les aides accordées aux organisateurs de festival?

**Mme Élisabeth Degryse**, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – Madame la Députée, les organisateurs du Festival Scène-sur-Sambre avaient déjà annoncé au mois de janvier qu'il n'y aurait pas d'édition 2024. Ce festival fonctionnait uniquement sur fonds propres, sans subvention de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Affectés par la crise de la Covid-19, les organisateurs ont décidé d'arrêter et de se concentrer sur l'organisation de leur autre festival, à savoir le Ronquières Festival.

Le *Feel Good Festival* bénéficie quant à lui d'une subvention de 30 000 euros de la Fédération Wallonie-Bruxelles. L'édition 2024 a été annulée pour des raisons strictement climatiques. Le festival aura bien lieu en 2025. Il ne met donc pas la clé sous le paillason.

Bref, les réalités et les subventions diffèrent d'un festival à l'autre.

Nous sommes bien conscients du fait que les festivals font partie intégrante de la culture. Ils sont essentiels pour créer du lien social et ils permettent aux gens de découvrir de nouveaux artistes. Nous restons dès lors vigilants.

Enfin, nous n'avons pas été contactés par les organisateurs du Festival Scène-sur-Sambre avant qu'ils décident de se déclarer en faillite.

**Mme Caroline Desalle (Les Engagés)**. – Madame la Ministre-Présidente, la culture est un élément essentiel du vivre-ensemble. J'espère que le Festival Scène-sur-Sambre renaîtra rapidement de ses cendres.

**8.2** *Question de M. Hajib El Hajjaji à Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones, intitulée «Définancement de l'enseignement supérieur»*

**8.3** *Question de M. Martin Casier à Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones, intitulée «Organisation du définancement de l'enseignement supérieur»*

**8.4** *Question de M. Octave Daube à Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones, intitulée «Coupes dans l'enseignement supérieur»*

**8.5** *Question de M. Fabian Maingain à Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones, intitulée «Mesures d'économies de 6,5 millions imposées aux établissements d'enseignement supérieur»*

**M. le président.** – Je vous propose de joindre ces quatre questions d'actualité. (*Assentiment*)

**M. Hajib El Hajjaji (Ecolo).** – Madame la Ministre-Présidente, le projet de décret-programme de votre gouvernement prévoit une réduction de 6,5 millions d'euros de la dotation aux universités, aux hautes écoles et aux écoles supérieures des arts (ESA). Cette réduction du financement et l'annonce de l'augmentation des frais d'inscription des étudiants étrangers vont à l'encontre de l'une de vos promesses formulées dans la Déclaration de politique communautaire (DPC) par laquelle vous vous engagez à réduire le déficit structurel de l'enseignement supérieur. Cela nous interpelle.

Comment justifiez-vous ces coupes dans le secteur de l'enseignement supérieur, qui est en souffrance et doit faire face à de nombreux défis et, par ailleurs, fonctionne en enveloppe fermée, ce que nous dénonçons?

Vous prévoyez une augmentation des frais de scolarité des étudiants étrangers jusqu'à 321 %. Comment peut-on imaginer, dans ce contexte, soutenir la jeunesse, la nôtre, mais aussi celle issue des pays du Sud? Quelles conséquences cette augmentation aura-t-elle sur nos universités et nos établissements d'enseignement supérieur? Comment allez-vous concilier la garantie de l'accessibilité et de l'attractivité de notre enseignement supérieur avec les réductions budgétaires annoncées, qui seraient compensées par un transfert de recettes reportées sur les étudiants les plus précaires?

La diminution de plus de 20 % du budget de l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES) et l'augmentation du minerval envisagées pourraient mener à une réduction du nombre de places dans les établissements d'enseignement supérieur. Comment, dans de telles conditions, garantir la qualité de notre enseignement supérieur? Nous sommes vraiment préoccupés par cette situation, qui nécessite des réponses de votre part.

**M. Martin Casier (PS).** – Les masques tombent, Madame la Ministre-Présidente. Vous aviez annoncé tambour battant votre volonté de sortir du système de l'enveloppe fermée et de refinancer l'enseignement supérieur sur la base du nombre d'étudiants. C'était d'ailleurs la volonté de certains des membres de ce Parlement durant la législature précédente. Votre annonce avait réjoui tout le monde. Nous avions cependant émis des réserves, car sortir de l'enveloppe fermée pouvait aussi mener au définancement. Vous aviez protesté, arguant que ce n'était pas l'intention du gouvernement. Or, nous n'avons pas dû attendre un an pour apprendre que votre première mesure consiste à retirer 6,5 millions d'euros des montants alloués au financement des universités, des hautes écoles et des ESA. Vous allez donc simultanément augmenter structurellement les difficultés de financement de nos institutions et accélérer *in fine* la baisse du financement par étudiant, ce qui est tout à fait contraire à votre annonce initiale.

Madame la Ministre-Présidente, comment justifiez-vous cette mesure au regard de vos déclarations politiques? Vous poussez le cynisme encore un peu plus loin puisque la mesure se fera sur le dos des étudiants venant des pays hors de l'Union européenne: en compensation, vous offrez aux institutions la possibilité de réclamer des droits complémentaires à ces étudiants. Ce sont donc les étudiants des pays du «Sud global» qui seront invités à payer des frais d'inscription majorés pour combler les économies budgétaires de l'enseignement supérieur de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Cette mesure est à la fois cynique et complètement contre-productive. Car si les institutions sont sûres de perdre 6,5 millions d'euros, elles ne sont pas du tout certaines de récupérer les montants perdus avec l'augmentation des droits complémentaires. En effet, on ne peut pas être certain que le nombre d'étudiants venant de pays situés en dehors de l'Union européenne restera inchangé ni que ces étudiants poursuivront leurs études aussi longtemps. Notre seule certitude, Madame la Ministre-Présidente, c'est que vous définancez l'enseignement supérieur et que vous faites payer une partie de ce définancement aux étudiants venant des pays du Sud.

Comment expliquez-vous cette proposition? J'ose espérer que cette mesure ne représente pas une première étape vers une augmentation plus large du minerval. Pourriez-vous le confirmer? Comment comptez-vous répondre aux besoins énormes de financement que réclament les institutions d'enseignement supérieur? On évoque un montant de 150 millions d'euros par an. Où figure ce montant dans vos propositions? Mes collègues et moi-même, ainsi que l'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur, attendons vos réponses à ces questions qui, je l'espère,

seront satisfaisantes.

**M. Octave Daube (PTB).** – Madame la Ministre, vous avez menti aux étudiants, aux professeurs, aux recteurs, à la presse et, pire, vous nous avez menti! En effet, pendant toute votre campagne, y compris après les élections, vous avez affirmé vouloir refinancer l'enseignement, sortir de l'enveloppe fermée et mettre de l'argent sur la table. Or, aujourd'hui, on constate que vous proposez de diminuer de 6,5 millions d'euros le budget de l'enseignement supérieur alloué aux universités, aux hautes écoles et aux ESA.

Vous prenez cette décision dans un contexte déjà difficile pour les universités et les hautes écoles. Les places dans les auditoriums et pour les travaux pratiques ne sont pas assez nombreuses. Les moyens pour lutter contre la précarité étudiante ou contre les violences sexistes et sexuelles sur les campus sont insuffisants. Les moyens manquent aussi pour encadrer chaque étudiant de manière correcte. On en arrive même à des situations absurdes où l'on ne parvient pas à encadrer des examens et où on envoie les étudiants les passer dans le froid aux palais du Heyssel!

Voilà la réalité de l'enseignement supérieur. Et vous prévoyez de diminuer le budget qui lui est alloué! Pire encore – et c'est une véritable honte pour le gouvernement – vous allez retirer ces 6,5 millions d'euros de l'enveloppe destinée aux étudiants les plus modestes, donc à ceux qui ont le plus besoin de cet argent pour continuer leur parcours et réussir leurs études.

Madame la Ministre, ma question est simple: reconnaissez-vous avoir menti sur vos intentions et sur le fait que vous alliez définancer l'enseignement supérieur? Assumez-vous que, contrairement à ce que vous aviez déclaré, c'est-à-dire vouloir refinancer l'enseignement supérieur, vous êtes finalement en train de le définancer à hauteur de 6,5 millions d'euros? Les hautes écoles et les universités ne vont pas se laisser faire. Le monde académique et le monde étudiant vont se mobiliser pour empêcher ces coupes et garantir un enseignement accessible, démocratique et bien financé!

**M. Fabian Maingain (DéFI).** – À la lecture de la presse, les semaines se suivent et se ressemblent malheureusement. Vos annonces y font état cette fois de la trajectoire budgétaire. Certes, nous ne disposons pas encore de tous les tableaux et détails. Toutefois, malgré les promesses de la DPC de sortir du principe de l'enveloppe fermée, – mesure que nous avons assimilée à un refinancement et donc saluée –, il semble que l'on aille dans le sens contraire. À en croire les informations parues dans *«La Libre Belgique»*, d'une part, 6,5 millions d'euros d'économies sont envisagées au détriment des étudiants les plus modestes et, d'autre part, il est question d'une augmentation du minerval des étudiants étrangers visant vraisemblablement à se rapprocher d'un coût-vérité.

Cette dernière piste pourrait être intéressante à discuter. Si refinancer l'enseignement supérieur est la priorité et la volonté de DÉFI, mais aussi celle prêtée à votre gouvernement, je ne comprends pas pourquoi il faut diminuer les dotations en compensation de cette révision du minerval. Cela semble pourtant être la ligne directrice budgétaire de votre majorité.

Après la petite vengeance du MR sur l'ARES, c'est au tour aujourd'hui de ces annonces sur la diminution des dotations de l'enseignement supérieur, ce qui nous semble contre-productif. Ce n'est en effet pas la bonne direction à prendre, quand on connaît le besoin de soutien de notre enseignement supérieur et, surtout, l'espoir que nous avons fondé de voir enfin celui-ci justement financé.

Madame la Ministre-Présidente, confirmez-vous ces informations annonçant une coupe budgétaire dans les dotations de l'enseignement supérieur? Pouvez-vous réaffirmer, surtout, l'intention de la DPC de mieux financer demain les institutions de l'enseignement supérieur?

**Mme Élisabeth Degryse**, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – Bien qu'il y ait des articles dans la presse ce matin sur le sujet, il n'y a rien de neuf. Je vous invite à retourner lire le compte rendu de la réunion du 21 octobre 2023 de la commission du Budget, il y a donc quelques semaines. Mme Dejardin avait très justement perçu le mécanisme décrit dans la presse ce matin, que j'ai déjà expliqué et que je veux bien réexpliquer et répéter. Cela étant dit, je vous invite à ne pas croire que je dis des mensonges, mais à essayer d'écouter ce que je dis. Il y a bien deux dossiers différents qui s'inscrivent dans des temporalités différentes.

Sortir de l'enveloppe fermée est l'une des priorités du gouvernement. Nous y travaillons. J'ai aussi annoncé que des groupes de travail allaient commencer. Bonne nouvelle, je fais ce que je dis. Ils ont commencé. Différents acteurs se succèdent au sein de mon cabinet avec les équipes pour élaborer un mécanisme de financement de l'enseignement supérieur qui permette de sortir de l'enveloppe fermée. Il s'agit du premier dossier. Je n'ai pas menti: nous allons le faire.

J'en viens au second dossier qui concerne le budget actuel 2025, sur lequel nous travaillerons, tableaux à l'appui, dans les semaines qui viennent durant les réunions de commission. Nous répéterons donc à nouveau ce qui a été dit. Le budget actuel nécessitait de prendre nos responsabilités et de faire des économies. Conformément à la Déclaration de politique communautaire (DPC), la réflexion sur la contribution des étudiants étrangers au financement de notre enseignement supérieur fait partie des pistes que nous souhaitons suivre et que nous continuerons à analyser. Dès lors, nous avons décidé de revenir au montant prévu il y a quelques années pour fixer le montant de la contribution des étudiants étrangers hors Union européenne qui s'inscrivent dans un établissement en Fédération Wallonie-Bruxelles pour y suivre leur cursus. Nous reviendrons donc à la somme de

4 175 euros pour la contribution de ces étudiants.

Comme cette contribution va aux universités, aux hautes écoles et aux écoles supérieures des arts (ESA), nous récupérerons sur la dotation environ 6,5 millions d'euros qui nous permettront de faire une économie pour l'année 2025 à venir. Cependant, les établissements d'enseignement supérieur auront pour leur part les moyens issus des contributions de ces étudiants hors Union européenne.

Les acteurs du monde académique eux-mêmes vous diront que le prix de notre enseignement à l'étranger est parfois considéré comme risible et comme un signe de moindre qualité. Si le coût de l'inscription seul ne définit évidemment pas la qualité d'un enseignement, il y contribue. Il y a donc fort à parier que, dans les années à venir, les trajectoires que nous avons prévues et expliquées aux responsables des établissements d'enseignement supérieur engendreront, pour ces établissements, un retour plus important que les 6,5 millions d'euros que nous leur retirerons en 2025. J'espère, cette fois, que le mécanisme est clair, mais je me répéterai à l'envi s'il le faut.

Ne faites pas donc pas croire que nous allons augmenter le coût du minerval pour tout le monde, car ce n'est pas le cas. Je vous invite à ne pas semer la peur; ce n'est pas cette manière de faire de la politique qu'a choisie le gouvernement. Notre gestion se veut responsable et raisonnable, tout en utilisant les bons termes pour parler des bonnes choses. Je vous encourage à faire de même.

Je rappelle, en outre, que les étudiants qui remplissent les critères pour être considérés de condition modeste sont exemptés de ces droits spécifiques. Les autres exemptions existantes sont préservées et nous ne touchons donc pas, entre autres, à la liste des pays. Ne faites pas circuler des informations incorrectes. Je réitérerai cette explication en commission si cela s'avère nécessaire.

**M. Hajib El Hajjaji (Ecolo).** – Madame la Ministre-Présidente, la réalité est que l'enveloppe de l'enseignement supérieur diminuera de 6,5 millions d'euros. La réalité est qu'une grève du secteur de l'enseignement est annoncée pour le 26 novembre 2024. En effet, le secteur a des craintes, qui pour nous sont avérées, à la suite des décisions de votre gouvernement. Cet écart, en fait, ce sont vos promesses que nous mettons justement en lien avec les gestes que vous posez.

La diminution de l'enveloppe, soi-disant comblée par une augmentation du minerval des étudiants du Sud, va clairement détériorer la santé mentale des jeunes. Cela va conduire à un moins bon fonctionnement du secteur. Cela va altérer la qualité de l'encadrement des étudiants et des chercheurs, cela va nuire à l'insertion socioprofessionnelle et, peut-être même, sur les subventions de coopération au développement que vous vous targuez de mettre en avant dans différents projets alors que vous comptez augmenter le minerval des étudiants étrangers de 321 %. Et il y a des craintes de voir d'autres augmentations de frais d'inscription.

Notre volonté est de pouvoir garantir la qualité du fonctionnement de nos institutions et de l'enseignement supérieur. Je trouve un peu spécieux d'associer le coût des études à la perception de la qualité de notre enseignement. Nous pouvons avoir un coût relativement abordable pour l'ensemble des jeunes qui viennent étudier chez nous et cela n'a aucun lien avec la qualité de notre enseignement supérieur. Il fallait en tout cas le rectifier vos assertions.

**M. Martin Casier (PS).** – Madame la Ministre-Présidente, vous semblez agacée d'être interrogée, mais nos questions sont légitimes! Vous dites que nous devrions discuter avec les acteurs de l'enseignement supérieur – cela tombe bien, votre décret-programme a reçu hier un avis négatif de l'ARES. Qui ne discute manifestement pas avec le secteur? Ce n'est pas nous, c'est vous. Qui est aujourd'hui obligé de reposer des questions parce que vos réponses ne rassurent pas le secteur? C'est nous. Vous pouvez être agacée, et je le comprends. Mais cet agacement vient de vos annonces, de votre politique et de la manière par laquelle vous concertez avec le secteur.

Pour le reste, nous dirons aux écoles supérieures des arts, dont les plafonds des locaux sont déjà en ruine, qu'elles perdront 6,5 millions d'euros de financement, et que cela n'ira pas en s'améliorant, ni pour les conditions de travail des enseignants ni pour les conditions d'apprentissage des étudiants.

**M. Octave Daube (PTB).** – Madame la Ministre-Présidente, c'est factuel, vous avez menti. Vous avez annoncé partout, triomphalement, que vous alliez refinancer l'enseignement supérieur; or votre première réforme en est un sous-financement de 6,5 millions d'euros. Vous nous dites que cette diminution de l'enveloppe sera compensée par la hausse du minerval des étudiants étrangers. Cyniquement, vous remplacez une source de financement sûre par une source de financement incertaine. Les universités, les hautes écoles et les écoles supérieures des arts devront se débrouiller avec ça. Ce sont les étudiants, surtout les plus modestes d'entre eux, et les étudiants étrangers, qui paieront le prix de votre politique.

Pourtant, une tout autre politique est possible. Lors des négociations que votre parti mène au niveau fédéral, vous pourriez essayer d'aller chercher l'argent là où il se trouve: chez les toutes grandes fortunes, les multimillionnaires, les grandes entreprises, et refinancer ainsi l'enseignement supérieur. Vous préférez racler les fonds de tiroir et faire des économies de bouts de chandelle en vous attaquant aux étudiants modestes et aux étudiants étrangers. Jamais nous ne laisserons cela passer.

Enfin, vous nous dites que le refinancement de l'enseignement supérieur ne pourra se faire cette année, mais que le travail a commencé pour y parvenir. Or, dans les faits, vos projections indiquent des économies supplémentaires chaque année en Fédération Wallonie-Bruxelles. Comment, dans ce cas, parvenir à un budget répondant aux attentes de l'enseignement supérieur? Peut-être êtes-vous magicienne? Nous pensons surtout qu'il s'agit de belles paroles. La réalité est que

vous allez réaliser 6,5 millions d'euros de coupe budgétaire.

**M. Fabian Maingain (DéFI).** – Madame la Ministre-Présidente, j'ai souvent retenu l'adage «un tiens vaut mieux que deux tu l'auras». C'est en quelque sorte ce que vous nous proposez aujourd'hui. Vous aurez peut-être plus d'argent à la suite de l'augmentation du minerval des étudiants étrangers, mais entre temps, un «tiens», c'est surtout un «moins» puisque vous prévoyez de diminuer l'enveloppe de l'enseignement supérieur de 6,5 millions d'euros de financement.

Il aurait pourtant été possible de refinancer les institutions d'études supérieures en utilisant cette augmentation de ces minervaux. Je vais peut-être me démarquer de mes collègues en arguant qu'il n'était pas illogique de vouloir faire supporter le coût réel de ce que nous coûte l'enseignement à un étudiant étranger. Ces dotations supplémentaires auraient été bien utiles à l'enseignement supérieur. Surtout si, comme vous nous le dites aujourd'hui, le refinancement promis par votre majorité n'est prévu que dans quelques années. Je regrette votre décision.

**8.6** *Question de Mme Valérie Dejardin à Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones, intitulée «Conséquences de la cure d'austérité imposée à l'ARES sur la politique d'évaluation de l'enseignement supérieur»*

**Mme Valérie Dejardin (PS).** – Madame la Ministre-Présidente, votre gouvernement envisage l'instauration d'un décret relatif au parcours de l'étudiant pour la rentrée de 2026, ce avec quoi nous sommes d'accord. Pour ce faire, il est indispensable de disposer de chiffres objectifs et pertinents. Nous sommes également d'accord à ce sujet.

Cependant, lors du conclave budgétaire, vous avez décidé de diminuer de 21 % la dotation octroyée pour 2025 à l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES). Nous considérons que cet organisme d'intérêt public (OIP) pourrait vous aider à trouver des statistiques pertinentes. Vous allez donc réduire de 21 % cette dotation sans expliquer quelles missions vous allez retirer à l'ARES et sans concertation. En effet, le conseil d'administration s'est réuni de façon extraordinaire pour dénoncer cette diminution de la dotation.

Quelles missions dévolues à l'ARES allez-vous lui retirer? Comment allez-vous obtenir des données chiffrées pertinentes pour modifier le parcours de l'étudiant, puisque l'ARES ne sera plus capable de les apporter, notamment parce que son personnel sera réduit?

**Mme Élisabeth Degryse,** ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – Le conseil d'administration de l'ARES s'est réuni hier et, selon les mots

de l'administrateur général, ces réductions n'empêchent pas le bon fonctionnement de l'organisation, même si cela nécessitera une série de mesures qui ont été actées par le conseil d'administration et qui seront contrôlées par ce dernier.

Une évaluation de l'ARES a été effectuée par l'intervenant externe PwC Belgium, à la fin de la précédente législature. Cette évaluation est aujourd'hui analysée par les chambres de l'ARES. Mon cabinet en a pris connaissance et, en collaboration et concertation avec cette dernière, nous baserons cette évaluation sur les retours des différentes chambres et du conseil d'administration, ainsi que sur les interactions entre les membres de l'ARES et son administrateur général, en vue de prendre des mesures structurelles de réduction des dépenses de l'ARES. Cela ne veut pas dire que la mission statistique sera purement et simplement supprimée de l'ARES. D'ailleurs, des contacts sont déjà en cours entre celle-ci, l'administration et mon cabinet. En effet, disposer de chiffres pour «monitorer» les politiques, particulièrement au sujet de l'enseignement supérieur, constitue une priorité. La suite du projet «e-paysage» est essentielle pour disposer des chiffres, données et informations nécessaires. Ce n'est pas parce que nous allons retravailler avec l'ARES sur ses missions et que nous lui demandons un effort budgétaire que cela n'empêchera pas le bon fonctionnement de cet OIP et que nous souhaitons supprimer les missions statistiques. Nous y resterons particulièrement attentifs.

**Mme Valérie Dejardin (PS).** – Nous émettons des doutes quant au bon fonctionnement de l'ARES à la suite de la diminution considérable de 21 %. Comme je l'ai déjà indiqué à plusieurs reprises en commission, nous avons besoin de données pertinentes, par cohortes, pour pouvoir réviser le décret et revoir le parcours de l'étudiant. Nous attendons ces chiffres objectifs. Je souhaite également obtenir l'évaluation de l'ARES que vous avez évoquée, Madame la Ministre-Présidente, dès demain en commission.

*8.7 Question de Mme Clémentine Barzin à Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones, intitulée «Propos antisémites de l'Université populaire de Bruxelles»*

**Mme Clémentine Barzin (MR).** – Dans la nuit du 7 au 8 novembre, à la suite du match de football opposant l'Ajax d'Amsterdam au Maccabi de Tel-Aviv, certains supporters du Maccabi ont été pourchassés et battus dans les rues de la capitale néerlandaise. Selon le Premier ministre des Pays-Bas, Dick Schoof, ces violences faisaient suite à un appel lancé sur les réseaux sociaux. Ces attaques ont fait 20 à 30 blessés et ont été qualifiées d'antisémites, entre autres par les autorités néerlandaises. D'autres incidents isolés se sont produits avant le match, notamment des chants anti-arabes scandés par des supporters du Maccabi. Ces heurts se sont déroulés dans un contexte de montée d'actes antisémites, consécutivement à la guerre entre Israël et le mouvement terroriste du Hamas, qui a

éclaté depuis plus d'un an, avec pour point de départ les massacres du 7 octobre 2023.

«Solidarité avec nos camarades néerlandais» ou encore «Pas de sionistes dans nos quartiers, pas de quartier pour les sionistes!» Nous pouvions lire ces propos dans une publication de l'Université populaire de Bruxelles, diffusée à la suite de ces violences. La rectrice de l'Université libre de Bruxelles (ULB), Annemie Schaus, a condamné ces annonces. Elle a souligné que les actes et les paroles antisémites n'étaient pas tolérés à l'ULB. Mme Schaus a assimilé une telle prise de position à un appel intolérable à la violence contre les Juifs. De plus, l'Institut Jonathas, qui est un centre d'études et d'actions contre l'antisémitisme en Belgique, a déposé plainte, à l'encontre de l'Université populaire de Bruxelles, pour incitation à la violence et à la haine.

Madame la Ministre-Présidente, comment pouvez-vous, dans le cadre de la Fédération Wallonie-Bruxelles, soutenir les universités dans leur lutte contre l'antisémitisme? Quels sont les moyens et les actions mis en œuvre dans ce but? L'Université populaire de Bruxelles peut-elle être qualifiée de mouvement étudiant? Le cas échéant, ne faudrait-il pas questionner son lien avec l'ULB? Avez-vous prévu de soutenir la rectrice de l'ULB dans le cas qui nous préoccupe?

**Mme Élisabeth Degryse**, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-françophones. – Madame la Députée, est-il besoin de rappeler que l'antisémitisme est un délit pénalement répréhensible? Les dépôts de plainte sont en effet la meilleure manière de le combattre au niveau pénal. Nous devons tous être unis dans ce combat.

L'Université populaire de Bruxelles est un mouvement dont les contours et la composition sont flous. Dans le cadre de l'occupation des bâtiments, sa principale revendication est que les universités, dont l'ULB, mettent fin aux collaborations académiques avec des universités israéliennes. Je ne peux pas vous en dire plus, à ce stade, sur la reconnaissance et la légitimité de ce mouvement, mais les propos de ses représentants et les faits qui se sont produits sont inacceptables.

Je soutiens totalement la rectrice Annemie Schaus, car elle a bien réagi. Elle est particulièrement investie dans le combat pour le respect des droits humains. Je continuerai à soutenir les recteurs et rectrices dans les combats qu'ils mèneront contre l'antisémitisme dans leurs institutions.

**Mme Clémentine Barzin (MR)**. – Madame la Ministre-Présidente, je vous remercie pour votre soutien à la lutte contre l'antisémitisme. Je rappelle que les occupations de bâtiment et les déclarations telles que celles que j'ai évoquées confinent à la violence ou à l'appel à la violence. C'est ainsi, par exemple, qu'un jeune représentant des étudiants juifs a été violemment agressé lors de l'occupation de l'ULB. Je ne peux que soutenir la lutte contre de tels actes et continuer à plaider

pour que nos institutions soient bien conscientes du soutien qu'il faut offrir aux acteurs de premier plan, en particulier les responsables des universités.

**8.8** *Question de Mme Marie-Christine Marghem à Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones, intitulée «Pour un futur canon culturel francophone?»*

**Mme Marie-Christine Marghem (MR).** – La Flandre a produit un document, intitulé «*Canon van Vlaanderen*», qui raconte son histoire et son identité culturelle. Il est également disponible en français, sous le titre «*Soixante fenêtres sur la Flandre*», probablement pour séduire les francophones que nous sommes. Ce texte est fondé sur un travail d'experts et ne constitue pas un outil de propagande sur l'identité culturelle de la Flandre. Ce n'est pas un outil de combat, c'est un travail d'ouverture destiné aux élèves, aux amoureux de la culture flamande et aux nouveaux venus en Flandre.

Madame la Ministre-Présidente, avez-vous pris connaissance de cet ouvrage? L'avez-vous lu? Avez-vous l'intention d'établir un outil similaire, ou du moins fondé sur les mêmes paramètres, relatif à notre espace francophone et destiné aux Flamands et aux autres qui viennent vivre sur notre territoire?

**Mme Élisabeth Degryse,** ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – J'ai bien appris l'existence de cet ouvrage, que je le lirai dès que j'en aurai l'occasion. La traduction de l'ouvrage «*Canon van Vlaanderen*» est essentielle et sa lecture est une bonne manière de faire connaissance avec l'autre Communauté de notre pays. C'est un excellent vecteur pour diffuser la culture et la connaissance de l'histoire et des grands personnages de Flandre.

La Fédération Wallonie-Bruxelles pourrait mener un travail similaire. Je saluerai une telle initiative qui serait de nature à rappeler nos valeurs, nos priorités et notre histoire. Toutefois, ce projet n'est pas inscrit dans la Déclaration de politique communautaire (DPC) et ne figure pas, pour le moment, à l'ordre du jour du gouvernement. Cependant, j'ai bien noté votre suggestion, Madame la Députée.

**Mme Marie-Christine Marghem (MR).** – Un élément qui ne figure pas, aujourd'hui, dans la DPC, pourrait s'y trouver un jour. Les accords de majorité peuvent évoluer. J'espère que vous aurez le temps de lire le «*Canon van Vlaanderen*», Madame la Ministre-Présidente. Pour ma part, je le ferai et vous en livrerai un résumé.

Il serait très intéressant que la Fédération Wallonie-Bruxelles mène un travail similaire. En tant que locuteurs de la langue française, nous sommes les détenteurs d'un outil linguistique international et d'une histoire culturelle très riche.

Il serait dommage que seule une partie du pays dispose d'un instrument de reconnaissance et de rayonnement très performant.

En tant que ministre-présidente, vous pouvez donner l'impulsion à votre équipe pour lancer un tel projet, d'autant plus que vous y serez aidée par des experts. Vos homologues flamands n'ont pas produit le «*Canon van Vlaanderen*» tout seuls; des experts se sont penchés sur ce thème pendant deux ans. Vous avez tout mon soutien pour mener cette initiative.

**8.9 Question de M. Ibrahim Dönmez à Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement de promotion sociale, intitulée «Réforme du pot de maladie des enseignants»**

**M. Ibrahim Dönmez (PS).** – Madame la Ministre, le 11 novembre, RTL info nous a informés de la mise automatique à la pension d'une enseignante à la suite de l'épuisement de son «pot maladie». La réglementation prévoit effectivement qu'un enseignant qui a atteint l'âge de la pension, qui se trouve en disponibilité pour cause de maladie et qui a épuisé son «pot maladie» puisse être mis automatiquement à la pension. Il s'agit, à mon sens, d'une profonde ineptie, puisque le métier d'enseignant est en pénurie!

Nous faisons face à un problème de communication et de lisibilité de l'information. Les enseignants n'ont accès à aucune plateforme ou administration capable de les renseigner sur le statut de leur «pot maladie». Or, lorsque leur «pot maladie» est épuisé, ils basculent vers un statut de mise en disponibilité et voient leurs revenus passer de 100 % à 60 %.

En raison de la lenteur administrative, ils peuvent être confrontés à de gros problèmes financiers. En effet, ils sont susceptibles de devoir rembourser des montants qui leur ont été indûment versés.

Madame la Ministre, avez-vous pris connaissance de cette problématique? La réforme du «pot maladie» des enseignants figure-t-elle bien dans votre feuille de route? Dans l'affirmative, pouvez-vous nous assurer que les droits des enseignants seront bien préservés?

**Mme Valérie Glatigny,** première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement de promotion sociale. – Monsieur le Député, j'ai pris connaissance du cas de cette enseignante dans la presse. Elle n'a contacté ni mon cabinet ni mon administration. Son cas ne découle pas d'une décision politique, mais d'une prescription réglementaire. De telles situations sont marginales.

Nous préparons une réforme du «pot maladie» des enseignants. En attendant, j'invite cette enseignante à contacter son pouvoir organisateur, ainsi que mon administration. Nous analyserons son cas et trouverons une solution.

L'objectif de la réforme du «pot maladie» des enseignants sera d'harmoniser les statuts, d'aboutir à une simplification administrative, d'assurer un meilleur aménagement des fins de carrière et d'améliorer la communication avec les enseignants, afin qu'ils disposent de plus d'informations sur l'évolution de leur carrière.

Par ailleurs, nous venons de lancer le projet CEPAGE. Il s'agit d'un projet de numérisation de la paie des enseignants et de la gestion de leur carrière. Un budget a été dévolu à ce projet. Nous en reparlerons au moment des discussions portant sur le décret-programme.

Nous sommes conscients de l'existence de cette problématique et nous espérons que le projet CEPAGE permettra de limiter le risque d'erreurs, notamment les erreurs liées aux montants indûment versés.

**M. Ibrahim Dönmez (PS).** – Madame la Ministre, chaque année, une dizaine d'enseignants se retrouvent automatiquement à la pension, alors qu'ils voudraient continuer à travailler. Le métier d'enseignant est pourtant en pénurie!

Je suis heureux d'apprendre que le projet CEPAGE devrait permettre d'améliorer la communication avec les enseignants.

Je continuerai à suivre ce dossier de très près.

**8.10** *Question de Mme Valérie Warzée-Caverenne à Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement de promotion sociale, intitulée «Usage de l'écriture inclusive dans l'enseignement fondamental»*

**Mme Valérie Warzée-Caverenne (MR).** – L'écriture inclusive a fait et fait encore couler beaucoup d'encre – sans mauvais jeu de mots – dans la presse ces derniers jours, puisqu'il y était encore question des opinions divergentes du corps enseignant sur le sujet.

D'une part, ceux qui y sont opposés proclament qu'elle est inutile et peu claire. Ils indiquent également qu'elle complexifie l'apprentissage de certaines règles grammaticales, particulièrement de syntaxe et de ponctuation. D'autre part, ceux qui sont en faveur de cette écriture évoquent une démarche philosophique d'égalité des genres visant, notamment, à rendre certaines habitudes obsolètes, dont la règle affirmant que «le masculin l'emporte sur le féminin».

Madame la Ministre, quel regard portez-vous sur cette actualité? Quel lien peut-on faire avec notre Déclaration de politique communautaire (DPC)? Celle-ci relève, par ailleurs, que l'écriture inclusive peut aussi rendre l'accès à l'information plus difficile pour un public fragilisé. Qu'en est-il pour les élèves de l'enseignement fondamental?

**Mme Valérie Glatigny,** première vice-présidente du gouvernement et ministre de

l'Éducation et de l'Enseignement de promotion sociale. – Madame la Députée, tout comme vous, j'ai pris connaissance de l'article du journal «*La Dernière Heure*», qui pointe en effet certaines difficultés liées à l'apprentissage de la ponctuation et de la grammaire. J'ai entendu aussi que certains professeurs souhaitaient utiliser l'écriture inclusive, mais sans jamais l'imposer. Nous avons aussi discuté de ce qui s'apparente à un dogme grammatical, c'est-à-dire la règle du «masculin qui l'emporte sur le féminin». Il faut probablement faire preuve de créativité pour éviter cette formule.

Évidemment, la DPC nous fournit quelques lignes de conduite, car elle attire l'attention sur le risque de modifier l'écriture pour la rendre inclusive sans tenir compte de l'orthographe, de la ponctuation et des règles de grammaire. Cela risque en effet de compliquer l'apprentissage du français et de la lecture.

La semaine prochaine, je rencontrerai le président du Conseil de la langue française, des langues régionales endogènes et des politiques linguistiques, M. Van Raemdonck. Mon objectif à terme est très clair: interdire l'écriture inclusive qui repose sur le point médian, sans remettre en cause une réforme réalisée sous la précédente législature et qui visait à féminiser les noms de métier, les fonctions, titres et grades. Cette réforme constitue tout de même une avancée majeure.

**Mme Valérie Warzée-Caverenne (MR).** – Madame la Ministre, il est important d'adresser un message aux enseignants pour préciser l'usage qu'ils doivent faire de l'écriture inclusive. Au vu des rencontres que vous avez programmées, je suppose que vous discuterez de ce sujet afin de leur permettre de travailler en toute sérénité.

*8.11 Question de M. Charles Gardier à Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement de promotion sociale, intitulée «Intelligence artificielle (IA) et décrochage scolaire»*

**M. Charles Gardier (MR).** – Madame la Ministre, il est probable que si j'avais demandé à l'intelligence artificielle (IA) de rédiger la présente question d'actualité, j'aurais sans doute commencé par: «Bon anniversaire, Madame la Ministre!». De l'IA, nous allons en manger beaucoup! Nous allons parler de ce sujet extrêmement préoccupant pendant des semaines et des semaines.

Aujourd'hui, il apparaît que l'IA pourrait servir à la détection du décrochage scolaire. En effet, depuis un petit temps, des écoles utilisent une certaine plateforme pour transmettre aux élèves diverses informations ou des devoirs. La moitié des écoles flamandes et un cinquième des écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles utilisent cet outil.

Cette plateforme va désormais plus loin en proposant de détecter les cas de décro-

chage scolaire, un phénomène face auquel les parents sont de plus en plus démunis. L'annonce a provoqué plusieurs réactions, dont la vôtre, Madame la Ministre. Vous avez fait preuve d'une certaine réserve, ce que je comprends.

Dès lors, pour lutter contre le décrochage scolaire, quelles autres pistes, probablement plus intéressantes, comptez-vous proposer?

**Mme Valérie Glatigny**, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement de promotion sociale. – Certaines écoles utilisent l'application *Smartschool* avant tout comme outil de communication avec les parents et non comme moyen de combattre ou détecter le décrochage scolaire. Pour ce faire, il n'y a, selon moi, rien de tel que l'expertise d'une équipe pédagogique.

Le Pacte pour un enseignement d'excellence prévoit l'instauration de plusieurs outils pour lutter contre le décrochage scolaire: le dossier d'accompagnement de l'élève (DAccE), qui permet de suivre le parcours de l'élève tout au long de l'année, l'accompagnement personnalisé (AP) et les dispositifs spécifiques de différenciation.

Je ne souhaite certainement pas diaboliser l'usage de l'IA dans l'environnement scolaire, puisque je connais son utilité pour créer des exercices personnalisés, générer des corrections et obtenir des *feedbacks* rapides et des résultats immédiats. Néanmoins, l'application *Smartschool* convient mieux comme outil de communication plutôt que comme outil de lutte contre le décrochage scolaire.

**M. Charles Gardier (MR)**. – L'important est de se servir de tous les outils, en maintenant le dialogue avec les enseignants et les parents. Je reste toutefois toujours un brin inquiet lorsqu'il est question d'IA; la vigilance est de mise, car les choses évoluent très vite.

*8.12 Question de Mme Leila Agic à Mme Valérie Lescrenier, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse et des Maisons de justice, intitulée « Craintes des syndicats et du secteur vis-à-vis d'un modèle de crèche commerciale »*

**Mme Leila Agic (PS)**. – Madame la Ministre, la presse relayait hier les inquiétudes des syndicats et du secteur de la petite enfance sur la privatisation des crèches et à l'arrivée d'un modèle commercial. Ils craignent en effet l'arrivée d'un modèle à la française dans nos crèches, qui poserait un certain nombre de problèmes, tels que des prix exorbitants à payer par les parents, des conditions de travail déplorables pour le personnel ou encore des conditions d'accueil des enfants ne respectant aucune des normes d'application en Fédération Wallonie-Bruxelles. Il est très clair que personne ne souhaite que ce modèle arrive chez nous, c'est du moins ce que vous aviez confirmé dans la presse.

Cependant, lorsque nous lisons votre Déclaration de politique communautaire

(DPC), nous nous apercevons que le gouvernement prévoit un soutien accru aux crèches privées. Les mesures pour la petite enfance que vous avez prises jusqu'à présent vont également dans le sens d'un soutien au secteur privé. Si nous comprenons les besoins de ce dernier, nous déplorons de ne pas encore avoir vu de balises qui seraient de nature à nous empêcher de tomber dans une dérive commerciale comme celle à laquelle la France est confrontée.

Avez-vous rencontré les syndicats et le secteur pour les rassurer sur ces potentielles dérives? Avez-vous instauré des balises ou comptez-vous le faire afin d'éviter tout glissement vers une forme de commercialisation de ce secteur? Enfin, au début de la législature, vous avez annoncé vouloir créer cinq mille nouvelles places dans les crèches. Si cela est évidemment nécessaire, nous ne savons toujours pas comment vous comptez ventiler ces places entre le secteur privé et le secteur public. Pouvez-vous nous apporter des éclaircissements sur ce point?

**Mme Valérie Lescrenier**, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse et des Maisons de justice. – Madame la Députée, les mesures de refinancement que vous évoquez ont pour objectif de ne pas laisser la situation se détériorer. Dois-je vous rappeler que les cinq dernières années, nous avons perdu 1 700 places d'accueil pour la petite enfance, essentiellement dans le secteur privé?

Pour ce qui est des autres mesures que j'ai déployées en faveur du secteur de la petite enfance, j'aimerais mettre en avant les travaux budgétaires 2025 qui vont permettre à l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) de remplir ses objectifs repris dans le contrat de gestion, en particulier les mesures de soutien aux milieux d'accueil dits publics avec toutes les balises qui vont avec, notamment en matière de participation financière des parents.

J'ai rencontré les syndicats hier après-midi et je les ai rassurés par rapport aux éléments repris dans la réforme des milieux d'accueil de la petite enfance (MILAC), négociée en son temps par Mme Greoli. Cette réforme fait en sorte que tous les milieux d'accueil autorisés doivent être agréés par l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) avec des balises qualitatives. Le modèle français tel que décrit, à juste titre, de nombreuses fois par la presse n'est donc pas envisageable en Communauté française.

Pour ce qui est de notre volonté d'ouvrir cinq mille nouvelles places, comme déjà dit à plusieurs reprises, toutes les pistes devront être exploitées. Il conviendra de veiller au respect des balises qualitatives et à l'accessibilité. Tous les projets innovants associant les crèches avec le secteur public ou le secteur privé, les entreprises, les associations et l'économie sociale seront examinés et activés.

**Mme Leila Agic (PS)**. – Je pense que, en tant que parents, nous avons tous été interpellés par les dérives dans des crèches en France mises en évidence par la presse. C'est important et normal que nous puissions prendre le temps pour bien

nous assurer que ces dérives n'arrivent pas ici. Effectivement, le secteur de l'accueil de la petite enfance manque de places. Des parents ont peur de confier leurs enfants à une crèche quand ils voient ce genre de dérives. Il est de notre devoir de les rassurer aujourd'hui, mais aussi à l'avenir, pour qu'ils puissent confier en toute sérénité leurs enfants au milieu d'accueil.

**8.13** *Question de M. Christophe Bastin à Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias, intitulée «Le projet “Be Gold” fête ses 20 ans»*

**M. Christophe Bastin (Les Engagés).** – Cette année, le programme «Be Gold» fête ses 20 ans. Il vise à détecter les jeunes talents sportifs et à leur apporter un encadrement professionnel et individualisé dans une belle structure. «Be Gold» a permis d'atteindre des niveaux remarquables, à savoir un top 8 aux Jeux olympiques (JO) et un top 3 aux Jeux paralympiques. À l'instar de Nafissatou Thiam, 332 athlètes ont bénéficié d'un encadrement individuel depuis 2008. La détection est effectuée grâce aux fédérations sportives et à l'ADEPS. La Fédération Wallonie-Bruxelles apporte des moyens financiers pour faire fonctionner ce programme.

Madame la Ministre, comment évaluez-vous «Be Gold» après 20 ans d'existence? Quels moyens pourrez-vous déployer pour assurer la pérennisation de cette structure et pour faire rêver nos jeunes, qui pourront atteindre des sommets au niveau olympique?

**Mme Jacqueline Galant,** ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – Monsieur le Député, le programme «Be Gold» vise à soutenir, à encadrer et à accompagner les talents afin qu'ils atteignent le top 8 des Jeux paralympiques ou des JO. Tous les partenaires du sport belge sont impliqués dans le projet: l'État fédéral, par l'intermédiaire de la Loterie nationale; les Communautés française, flamande et germanophone; le Comité olympique et interfédéral belge (COIB).

En mars 2023, la convention a été renouvelée pour dix ans, ce qui constitue une excellente nouvelle. Je suis ravie de poursuivre ce partenariat, qui est complémentaire à la politique sportive menée en Fédération Wallonie-Bruxelles. En effet, nous accompagnons les jeunes talents jusqu'à ce qu'ils parviennent au niveau proposé par le programme «Be Gold». Je veillerai à ce que nous dégagions des moyens pour le sport en Fédération Wallonie-Bruxelles et, plus largement, dans notre pays.

**M. Christophe Bastin (Les Engagés).** – Je suis ravi d'apprendre que la convention a été renouvelée pour dix ans. Il est essentiel de soutenir les jeunes talents sportifs et de les tirer vers le haut.

**8.14 Question de M. Guillaume Soupart à M. Yves Coppieters, ministre de la Santé, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances, intitulée «Perte des réflexes sanitaires depuis la fin de l'urgence Covid-19»**

**M. Guillaume Soupart (MR).** – Monsieur le Ministre, chers collègues, qui parmi vous continue d'éternuer dans son coude? L'urgence sanitaire liée à la Covid-19 a engendré des progrès importants au sein de nos institutions et du secteur des soins de santé, qu'il s'agisse de nouveaux protocoles ou de changements organisationnels. Cependant, il semble que les réflexes tels que le port du masque ou le nettoyage plus rigoureux des mains se soient grandement perdus depuis, tant parmi les professionnels de la santé que parmi les citoyens en général.

Dès lors, Monsieur le Ministre, comment allez-vous travailler avec les autres responsables de la santé, au niveau tant fédéral que communautaire, pour que ces réflexes restent présents parmi la population? Plus particulièrement, comment pourrions-nous agir, avec vos collègues, pour que ces bonnes pratiques soient inculquées aux jeunes au sein de l'enseignement obligatoire et du secteur de la jeunesse?

**M. Yves Coppieters,** ministre de la Santé, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances. – Au vu de mes compétences sur la santé au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles, je pense que la question aurait été plus pertinente en Région wallonne. Je ne suis malheureusement pas ministre de la Santé de tous les francophones, mais, quoiqu'il en soit, il s'agit d'une question importante dans la mesure où l'hiver arrive.

Le *Risk Management Group* (RMG) a fait une proposition de plan hivernal contre les infections respiratoires. On parle essentiellement du virus respiratoire syncytial (VRS), de la Covid-19 et de la grippe saisonnière. Ce plan a été présenté en conférence interministérielle de la Santé il y a quinze jours. J'ai participé à cette réunion en tant que ministre régional wallon de la Santé. Mme Valérie Lescrenier, ministre de l'Enfance, était également présente, tout comme M. Frank Vandembroucke, Mme Lydia Klinkenberg et Mme Caroline Gennez, respectivement ministres fédéral, germanophone et flamande de la Santé. Ce plan hivernal y a été validé. Il prévoit des codes. Nous sommes actuellement en code vert. Cela signifie qu'on promeut les gestes barrières. Concrètement, au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles, il s'agit de faire la promotion du lavage des mains chez les jeunes et de les inviter à éternuer dans leur coude et à jeter leur mouchoir. Ces comportements prennent du temps à être adoptés et des campagnes de sensibilisation sont prévues au sein des services de promotion de la santé à l'école – qui dépendent de Mme Valérie Glatigny – et des mouvements de jeunesse.

En outre, au niveau institutionnel, la ventilation correcte des espaces publics dans les collectivités fait aussi partie de nos responsabilités. Ces mesures sont déjà

prévues pour les jeunes. Du côté des adultes, la promotion de la vaccination conjointe contre la grippe et la Covid-19 est assurée pour les personnes fragiles, vulnérables ou de plus de 65 ans, ainsi que pour le personnel des soins de santé.

Rester chez soi lorsqu'on est malade et, en cas de symptômes, porter un masque dans les transports publics font aussi partie de ces gestes. Tous ces éléments sont prévus dans ce plan hivernal qui est mis en œuvre à tous les niveaux de pouvoir. Si on change de code, on mènera également des campagnes de communication destinées au grand public.

**M. Guillaume Soupart (MR).** – Je constate que vous maîtrisez le sujet, Monsieur le Ministre. Je vous remercie d'avoir détaillé les mesures inscrites dans le nouveau plan hivernal. Il convient de tirer les leçons du passé et d'apprendre aux enfants et aux jeunes à adopter les bons gestes. Les autorités l'ont fait pour l'usage de la ceinture de sécurité dans les voitures. Nous pourrions faire de même avec d'autres comportements au bénéfice de la santé de chacun.

## **9 Prise en considération**

**M. le président.** – L'ordre du jour appelle la prise en considération de la proposition de décret modifiant le décret du 5 février 1990 relatif aux bâtiments scolaires de l'enseignement non universitaire organisé ou subventionné par la Communauté française et relatif à la capacité de garantie du Fonds de garantie des bâtiments scolaires, déposée par M. Lepine et consorts (doc. 33 (2024-2025) n° 1). Je vous propose d'envoyer la proposition de décret à la commission du Budget, de l'Enseignement supérieur et des Bâtiments scolaires. (*Assentiment*)

**10 Projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération du 3 mai 2024 entre l'État fédéral, la Communauté flamande, la Communauté française, la Communauté germanophone, relatif à l'exécution coordonnée du règlement (UE) 2022/2065 du Parlement européen et du Conseil du 19 octobre 2022 relatif à un marché unique des services numériques et modifiant la directive 2000/31/CE (règlement sur les services numériques) (doc. 29 (2024-2025) n°s 1 et 2)**

### *10.1 Discussion générale*

**M. le président.** – L'ordre du jour appelle la discussion générale du projet de décret.

La discussion générale est ouverte.

La parole est à M. Dewez, rapporteur.

**M. Arnaud Dewez**, rapporteur. – Je me réfère à mon rapport écrit.

**M. le président.** – La parole est à M. Maroy.

**M. Olivier Maroy (MR).** – Ce projet de décret a pour objet de porter assentiment à l'accord de coopération du 3 mai 2024, désignant l'Institut belge des services postaux et des télécommunications (IBPT) comme coordinateur pour les services numériques. Cet accord de coopération définit aussi les modalités de collaboration entre le coordinateur pour les services numériques et les autorités compétentes aux niveaux fédéral et communautaire. Il fait suite à l'entrée en vigueur, le 17 février dernier, du Règlement européen sur les services numériques, le DSA (*Digital Services Act*).

Ce nom quelque peu barbare couvre des ambitions extrêmement intéressantes. Son objectif principal est de créer un environnement en ligne sûr pour les citoyens européens, visant à mieux protéger les citoyens contre des contenus en ligne, en mettant en pratique le principe selon lequel ce qui est illégal hors ligne doit également être illégal en ligne.

Certains aspects devaient faire l'objet d'actes législatifs dans les pays de l'Union européenne. C'est le cas de la désignation des autorités compétentes et du coordinateur pour les services numériques. La Fédération Wallonie-Bruxelles s'est acquittée de cette obligation via son décret que nous avons examiné en 2022. Ce texte prévoit notamment que le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) soit désigné comme autorité compétente pour la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Cependant, deux aspects devaient encore faire l'objet d'un accord de coopération: la désignation du coordinateur pour les services numériques ainsi que les modalités de collaboration entre le coordinateur pour les services numériques et les autorités compétentes aux niveaux fédéral et communautaire. C'est de la mécanique institutionnelle vu la structure compliquée de notre État, mais cela marche très bien. Le texte que nous examinons aujourd'hui met de l'huile dans les rouages pour que tout fonctionne parfaitement. C'est une avancée majeure, afin qu'internet ne soit plus un espace de non-droit.

Mon groupe se réjouit de ce pas supplémentaire vers un environnement en ligne plus sûr, où personne ne pourra raconter et dire n'importe quoi.

**M. le président.** – La parole est à Mme Roberty.

**Mme Sabine Roberty (PS).** – M. Witsel a exprimé la position du groupe socialiste en commission et je prends le relais aujourd'hui, en espérant obtenir des précisions sur quelques points. Le règlement sur les services numériques est une législation européenne majeure qui vise à créer un cadre juridique, renforcer les services numériques dans l'Union européenne et sécuriser l'environnement numérique. Il porte aussi sur les responsabilités relatives à la gestion des contenus illégitimes, comme les discours de haine ou la désinformation, ainsi que sur la

protection des mineurs et la transparence des géants du numérique, afin de protéger les droits fondamentaux des utilisateurs dans l'environnement en ligne. Les coordinateurs des services numériques, l'IBPT pour la Belgique, sont chargés de surveiller l'application du DSA dans les États et doivent collaborer avec le Comité européen des services numériques.

L'accord de coopération du 3 mai 2024 est une pierre angulaire du dispositif. Cette coopération permettra d'assurer que l'ensemble des entités compétentes puissent travailler de manière coordonnée, en évitant les chevauchements. En renforçant l'efficacité des sanctions, elle permettra une régulation plus juste et l'application de règles exécutées de manière uniforme sur tout le territoire belge.

J'en viens à l'entrée en vigueur de cet accord de coopération qui sera effective dix jours après la publication au Moniteur belge du dernier acte d'assentiment. Madame la Ministre, vous avez indiqué que la Commission européenne avait adressé un courrier mettant en demeure le Royaume de Belgique d'accélérer la mise en œuvre du règlement européen. Vous avez aussi spécifié que le gouvernement fédéral est chargé de sa publication au Moniteur belge.

Nous attendons toujours une confirmation de votre part sur les points nous permettant d'être rassurés. Je pense aux moyens qui seront disponibles pour le CSA afin qu'il puisse assurer ces nouvelles missions. Dans un contexte d'économies budgétaires, une limitation des moyens des organismes d'intérêt public (OIP), donc du CSA, a d'ores et déjà été présentée. Comment garantir que le régulateur puisse remplir ses missions de manière optimale? L'IBPT aurait déjà prévu des engagements additionnels pour permettre la mise en œuvre du présent accord, alors que ce sont les régulateurs de Communautés, comme le CSA, qui seront chargés de facto des tâches d'examen. Avez-vous effectué une analyse comparative avec ce que la Flandre a prévu? Avez-vous anticipé les besoins du CSA et la manière d'y répondre?

**M. le président.** – La parole est à Mme Pavet.

**Mme Amandine Pavet (PTB).** – De même qu'en commission, nous allons nous abstenir sur ce projet de décret. Nous nous étions aussi abstenus au Parlement européen à propos du *Digital Services Act* (DSA). L'objet du présent projet de décret est de porter assentiment à un accord de coopération entre l'État fédéral et les trois Communautés à propos de l'application en Belgique de ce DSA. L'objectif déclaré de mettre au pas Facebook, Google et les autres – les fameux GAFAM – est plutôt positif. Mais, finalement, on est loin du compte.

On a entendu des expressions comme «fini le *Far West*»: ainsi, tout ce qui est illégal hors ligne allait également le devenir en ligne. Certes, l'intention est bonne, mais cette mesure d'apparence forte est accompagnée de toute une série d'exceptions. Un gouffre demeure donc entre les discours, les bonnes volontés et la réalité. Les règles approuvées réglementent certaines pratiques; ce n'est pas

sans intérêt, ce qui justifie notre abstention plutôt qu'un rejet. Cependant, de nombreux éléments posent problème.

Premièrement, l'Union européenne se vante d'avoir imposé la transparence aux plateformes en les obligeant à révéler leurs algorithmes si les autorités l'exigent, mais le texte ajoute une exemption de taille: «le secret des affaires et la confidentialité des données ne peuvent en pâtir». Doit-on y voir le résultat des 97 millions dépensés en lobbying par les GAFAM ces dernières années? Cette exemption remet en cause le principe même défendu par ce décret. Deuxièmement, les *Big Tech* pourront continuer à bénéficier des règles nationales les plus avantageuses et à jouer au ping-pong entre États à leur avantage à l'aide de recours. Rien de mieux pour garantir que tout va continuer comme avant.

Troisièmement, si l'on se réjouit de l'interdiction de la publicité ciblée, elle ne vaut que pour les mineurs. Par conséquent, on se pose la question des adultes. La protection de leurs données personnelles reste sacrifiée sur l'autel des bénéfices des GAFAM. Un amendement visant à interdire le traitement à des fins commerciales des données personnelles révélant l'origine raciale ou ethnique, les convictions politiques, religieuses ou philosophiques, l'appartenance syndicale, les données génétiques, biométriques ou l'orientation sexuelle a malheureusement été rejeté. On le regrette.

Quatrièmement, le texte régule les *dark patterns* – les fenêtres intempestives –, mais il ouvre une brèche regrettable en intégrant la notion de temps raisonnable avant de pouvoir redemander le consentement de l'utilisateur, ce qui pose question également.

Cinquièmement, des flous juridiques inquiétants existent, notamment en ce qui concerne la lutte contre la désinformation et les discours de haine. Une imprécision persiste sur l'identité et le rôle des signaleurs de confiance, qui sont censés être les gendarmes d'internet. De plus, on ne comprend pas qui leur accorde ce statut. Comment garantir par ailleurs la liberté d'expression? Aucune réponse satisfaisante n'a été apportée à ces questions légitimes.

Sixièmement, une série de plateformes, définies de manière très large, n'auront pas à respecter toutes ces règles.

On nous a vanté une législation qui allait profondément changer les choses pour les utilisateurs. Or ce texte plus attentif à la voix des lobbys qu'à la protection des citoyens ne répond malheureusement pas aux attentes. C'est ce qui justifie notre abstention.

**M. le président.** – La parole est à Mme Galant, ministre.

**Mme Jacqueline Galant**, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – Entré en vigueur le 17 février 2024, le DSA a déjà été partiellement mis en œuvre en Fédération Wallonie-Bruxelles au

moyen du décret du 15 février 2024 modifiant le décret du 4 février 2021 relatif aux services de médias audiovisuels et aux services de partage de vidéos et mettant partiellement en œuvre le règlement sur les services numériques.

Cependant, en raison de la complexité de notre système institutionnel, un accord de coopération est nécessaire pour mettre en œuvre certains volets du texte, comme la désignation d'un coordinateur pour les services numériques. L'accord de coopération visé par le projet de décret attribue ce rôle à l'Institut belge des services postaux et des télécommunications (IBPT) et détermine les modalités de collaboration entre les autorités belges. Telle est la portée de l'accord de coopération, ni plus ni moins. Il n'est donc pas nécessaire de relancer le débat sur le DSA.

Madame Roberty, nous n'avons pas prévu d'octroyer des moyens supplémentaires au CSA. Il faudra attendre le lancement de la procédure pour en savoir plus. D'ici là, nous discutons en permanence avec le régulateur des médias, sur ce sujet et bien d'autres.

Pour conclure, je suis ravie que la commission ait adopté le texte avec une très large majorité. J'espère que ce sera encore le cas aujourd'hui en séance plénière.

**M. le président.** – Plus personne ne demandant la parole, je déclare close la discussion générale.

### *10.2 Examen et vote des articles*

**M. le président.** – Nous passons à l'examen de l'article unique. Je vous propose de prendre comme base de discussion le texte tel qu'adopté par la commission.

Personne ne demandant la parole, l'article unique est adopté.

### *10.3 Vote nominatif sur l'ensemble*

**M. le président.** – Nous passons au vote nominatif sur l'ensemble du projet de décret.

– *Il est procédé au vote nominatif.*

89 membres ont pris part au vote.

78 membres ont répondu oui.

11 membres se sont abstenus.

En conséquence, le projet de décret est adopté. Il sera soumis à la sanction du gouvernement de la Communauté française.

Ont répondu oui: Mme Leila Agic, Mme Loubna Azghoud, Mme Clémentine Barzin, M. Christophe Bastin, M. Jean-Paul Bastin, M. Pascal Baurain, M. Vincent Blondel, Mme Valérie Bluge, M. Willy Borsus, M. Martin Casier, Mme Caroline

Cassart-Mailleux, M. Jean-Jacques Cloquet, M. Christophe Collignon, Mme Stéphanie Cortisse, Mme Veronica Cremasco, M. Tanguy Dardenne, M. Maxime Daye, Mme Valérie De Bue, Mme Dorothée De Rodder, M. Olivier de Wasseige, Mme Valérie Dejardin, M. Alain Deneef, Mme Caroline Desalle, M. Laurent Devin, M. Arnaud Dewez, M. Benoît Dispa, M. Philippe Dodrimont, M. Ibrahim Dönmez, M. Hajib El Hajjaji, Mme Nadia El Yousfi, M. Yves Evrard, Mme Sophie Fafchamps, M. Eddy Fontaine, M. Richard Fournaux, M. Charles Gardier, Mme Anne-Catherine Goffinet, Mme Isabella Greco, Mme Armelle Gysen, Mme Mélissa Hanus, M. Stéphane Hazée, M. François Huberty, M. Loïc Jacob, Mme Marie Jacqmin, M. Nicolas Janssen, M. Ersel Kaynak, Mme Fadila Laanan, Mme Anne Laffut, Mme Stéphanie Lange, Mme Geneviève Lazon, M. Bruno Lefèbvre, M. Jean-Pierre Lepine, Mme Bénédicte Linard, M. Vincent Maillen, M. Fabian Maingain, Mme Marie-Christine Marghem, M. Olivier Maroy, M. Nicolas Martin, M. Chris Massaki Mbaki, Mme Christie Morreale, Mme Diana Nikolic, Mme Özlem Özen, M. Vincent Palermo, Mme Sophie Pecriaux, M. Loris Resinelli, Mme Sabine Roberty, M. Mourad Sahli, Mme Françoise Schepmans, Mme Éléonore Simonet, M. Guillaume Soupard, Mme Caroline Taquin, Mme Céline Tellier, Mme Stéphanie Thoron, Mme Eliane Tillieux, M. Gaëtan Van Goidsenhoven, Mme Mathilde Vandorpe, M. Jean-Paul Wahl, Mme Valérie Warzée-Caverenne, M. Thierry Witsel.

Se sont abstenus: Mme Rachida Aït Alouha, Mme Jamila Ammi, M. Bruno Bauwens, Mme Alice Bernard, M. Octave Daube, M. Jori Dupont, M. Germain Muggemangango, Mme Amandine Pavet, Mme Marisol Revelo Paredes, Mme Patricia Van Walle, Mme Manon Vidal.

**M. le président.** – Nous sommes arrivés au terme de nos travaux.

La séance est levée.

– *La séance est levée à 15h40.*

Prochaine réunion sur convocation ultérieure.

## **Annexe I: Questions écrites (Article 81 du règlement)**

Depuis la dernière séance, des questions écrites ont été adressées:

- à la ministre Degryse, par Mmes Lambelin, Laanan, Greco, De Re, Dejardin, Agic et Tillieux ainsi que par MM. Casier, Lepine, Sahli et Lefebvre;
- à la ministre Glatigny, par Mmes De Rodder, Pécriaux, Dejardin, Laanan, Lambelin, De Re et Linard ainsi que par MM. Dönmez et Kaynak;
- à la ministre Lescrenier, par Mmes De Rodder, Bluge, Pécriaux et Agic ainsi que par M. Fontaine;
- à la ministre Galant, par Mmes Roberty, Vidal, Pavet et Özen ainsi que par

MM. Mugemangango, Bastin, de Wasseige et Witsel;

– au ministre Dolimont, par Mmes Dejardin, Laanan, Lambelin, De Re et Roberty ainsi que par M. Hazée;

– au ministre Coppieters, par Mme Roberty ainsi que par M. Soupart.

## **Annexe II: Cour constitutionnelle**

Le greffier de la Cour constitutionnelle a notifié au Parlement:

– le recours en annulation de la loi du 29 mars 2024 «relative à la création et à l'organisation des missions de l'Unité nationale ETHIAS (U.N.E)» introduit par l'ASBL «Ligue des droits humains»;

– l'arrêt du 24 octobre 2024 par lequel la Cour rejette le recours en annulation des articles 2, a), 3 et 4 du décret de la Région wallonne du 8 décembre 2022 «modifiant le décret du 3 avril 2009 relatif à la protection contre les éventuels effets nocifs et nuisances provoqués par les rayonnements non ionisants générés par des antennes émettrices stationnaires», introduit par l'ASBL «Groupe de Réflexion et d'Action Pour une Politique Ecologique et de la santé» et autres;

– l'arrêt du 24 octobre 2024 par lequel la Cour dit pour droit que l'article D.II.36, § 2, alinéa 2, du Code wallon du développement territorial ne viole pas l'article 23, alinéa 3, 4°, de la Constitution;

– l'arrêt du 24 octobre 2024 par lequel la Cour dit pour droit que les articles 11, 12 et 14 de la loi du 9 décembre 2004 «relative au financement de l'Agence fédérale pour la Sécurité de la Chaîne alimentaire», dans leurs versions antérieure et postérieure à leur modification par la loi du 6 mai 2009 «portant des dispositions diverses», ne violent pas les articles 10 et 11 de la Constitution, lus en combinaison avec l'article 6, paragraphe 1, de la Convention européenne des droits de l'homme et avec l'article 1er du Premier Protocole additionnel à la Convention européenne des droits de l'homme;

– l'arrêt du 24 octobre 2024 par lequel la Cour dit pour droit que l'article 32*decies*, § 1<sup>er</sup>/1, alinéas 2 à 5, de la loi du 4 août 1996 «relative au bien-être des travailleurs lors de l'exécution de leur travail» ne viole pas les articles 10, 11 et 12, alinéa 2, de la Constitution, lus en combinaison ou non avec les articles 6, paragraphe 1, et 7 de la Convention européenne des droits de l'homme;

– l'arrêt du 24 octobre 2024 par lequel la Cour dit pour droit que l'article 59, alinéa 2, du décret provincial flamand du 9 décembre 2005 ne viole pas les articles 10, 11 et 23 de la Constitution, lus en combinaison avec son article 162.